

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Laetitia SERRE et Monsieur Maurice WEISS, Conseillers départementaux du canton du HAUT-EYRIEUX, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 3 juillet 2017 :

La Communauté de communes Val'Eyrieux recevra 4 subventions :

- 44 249 € au titre du dispositif « Ardèche, Terre d'Eau »
- 15 000 € au titre des actions jeunesse dans le cadre du dispositif AJIR
- 10 000 € au titre de l'aide aux emplois de coordonnateurs jeunesse
- 2 500 € au titre du soutien au fonctionnement des relais d'assistants maternels

Une subvention de 2 500 € est attribuée au CIAS de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche au titre du soutien au fonctionnement des relais d'assistants maternels.

Au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales, les subventions suivantes sont attribuées :

- 1 000 € pour les Amis de l'Orgue de Chalencon
- 1 000 € pour la Compagnie des Chimères à Saint Pierreville
- 800 € pour le COP Evènements festifs et culturels
- 1 500 € pour le Festival du Bijou à Saint Martin de Valamas
- 1 500 € pour l'association Passe-Muraille à Saint Michel de Chabrillanoux

Dans le cadre de l'aide à la santé des élèves « Education nutritionnelle », une subvention globale de 557 € sera répartie entre le collège de l'Eyrieux et le collège Louis Jovet.

Dans le cadre du Dispositif « Ardèche, Terre d'Eau », une subvention de 1 350 € est attribuée à la commune des Ollières sur Eyrieux.

Dans le cadre du soutien aux radios associatives locales, une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association Radio des Boutières.

Au titre de l'aide aux projets d'actions d'associations agréées Jeunesse et Education Populaire, une subvention globale de 2 300 € sera répartie entre le Foyer des Jeunes et d'Education Populaire de Saint Michel de Chabrilanoux, l'Université Populaire de la Vallée de l'Eyrieux aux Ollières sur Eyrieux et l'association Aimergens à Chalencon.

Une subvention globale de 310 € sera versée à la fédération UNRPA qui se chargera de redistribuer l'aide aux deux clubs adhérents.